

Compte Rendu du CM du 20/12

Présents

Tout le monde sauf Vincent ANDRIN, pas de pouvoir transmis

I - sur dernier CM

RAS, CR dernier CM voté à l'unanimité

II - Budget / Décision Modificative #3

Il s'agit d'une mise à jour du vote du budget 2011 (plutôt que de revoter un budget, on procède maintenant par Décision Modificative) qui intègre les évolutions de recettes & dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement → dépassement de +199.492€

Recettes d'investissement → dépassement de +243.042€

Soit un excédent de 43.550€ qu'il faut équilibrer :

43.550€ ont été enlevés à la section 021 (investissements)

13.040€ ont été ajoutés au chapitre 011 (charges générales)

600€ ont été ajoutés au chapitre 012 (personnel)

2.000€ ont été ajoutés au chapitre 022 (dépenses imprévues)

27.910€ ont été ajoutés au chapitre 67.18 (charges exceptionnelles)

Vote : accepté à l'unanimité

- **Prix de l'eau**

La surtaxe communale passe à +0.21€/m³ au lieu des 0.35€/m³ initialement prévus

Le prix du m³ passe de 0,35€ à 0,40€

Raison : le SAEP est passé à 0,105€ au lieu des 0.05€ prévus. Mais on prévoit une forte augmentation vers 2014/2015 (des gros travaux obligatoires vont devoir être réalisés)

La surtaxe assainissement reste inchangée (+0.70€/m³)

Vote : accepté à l'unanimité

- **SIEG – chemin de l'Aiguillon**

Il s'agit d'étendre l'éclairage public → + 2 lampadaires (travaux d'enfouissement moyenne tension en cours)

Part de la commune 45% / 1.485€ (reste payé par le SIEG)

Vote : accepté à l'unanimité

- **Remplacement des huisseries de la petite tour en attente de travaux plus importants**

1 porte et 1 fenêtre à remplacer → demandé à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Accepté, mais avec des contraintes / préconisations. Un appel à devis a été lancé : réponses BJPM (3.027,85€ TTC) et Montel (2.509,21€ TTC).

Proposition de retenir l'offre de Montel

Vote : accepté à l'unanimité

- **Bornage rue du Belvédère / chemin de l'Ossou**

Problème de rochers qui se détachent ; avant de demander des devis, il faut savoir où s'arrête la responsabilité de la commune et où commence celle des particuliers, donc connaître précisément les limites de propriétés, ce qui n'est pas évident sur les anciennes constructions (bornes introuvables).

Il est donc envisagé de faire refaire le bornage par un géomètre.

La société BGN, qui était sur place pour d'autres travaux, a proposé un devis à 1.913,60€ (pas d'appel d'offre)

Vote : accepté à l'unanimité

- **Travaux AEP (Alimentation en Eau Potable) rue des Buges lotissements chambon et versepuy**

Des mesures ont été faites par la société BGN dans le cadre de la définition du PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) rue des Buges.

Il faut faire une demande de subvention auprès du conseil général pour l'eau potable

Montant estimé des travaux 16.624,40€ TTC

Vote : accepté à l'unanimité

- **Convention avec Mozac pour les élèves de l'école de Marsat**

Idée = pouvoir proposer plus de spectacles aux enfants de l'école de Marsat, dans une vraie salle → se rapprocher de Mozac pour avoir accès aux spectacles presté à l'Arlequin

Coup d'essai effectué le 8/11/2011 → succès (participation de la mairie = 180€)

Souhait d'étendre ça aux élèves de Petite et Moyenne Section pour un autre spectacle le 6/03/2012 (montant 320€ + 47€ de car)

Proposition de signer une convention avec Mozac pour faire durer ce genre d'initiative sur le long terme

Vote : accepté à l'unanimité

- **Activités périscolaires**

Les activités périscolaires évoluent chaque année en fonction de la demande (ex. l'an dernier pas d'inscription au Slam).

Cette année il est proposé de remplacer l'activité Slam par de la danse (enseignante = Marie-Cécile Ortiz) / 9 enfants a priori intéressés

Test → démarrage de l'activité à partir du 5/01/2012 (tous les jeudi de 16h45 à 17h45 en salle polyvalente)

Coût pour la commune 37€ /séance → participation forfaitaire de 10€ /trimestre pour les parents

Vote : accepté à l'unanimité

- **Mise à disposition des services municipaux entre Marsat et Riom-Co**

La mutualisation des services se pratique déjà pour le ménage de la bibliothèque (objectif général = mutualiser du temps de travail)

→ il s'agit d'étendre ça pour des services plus généraux via une convention. Riom Co met à disposition un minimum de 1h30 /mois /employé municipal de temps de travail (pour Marsat mais payé par Riom Co)

Vote : accepté à l'unanimité

- **Acceptation indemnisation bris de glace (serre)**

Groupama rembourse l'intégralité du coût de la réparation d'un bris de glace à l'école (jet de cailloux par des jeunes de Marsat qui s'ennuyaient...) → 623,62€

Vote : accepté à l'unanimité

- **Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe**

Besoin de renfort pour le créneau 16h30 – 17h00 de la garderie du soir → proposition d'augmenter le temps de travail de Nathalie Muret de 27,70h/sem (annualisé) à 28,66h/sem (toujours annualisé)

De plus, en dessous de 28h/sem il n'y a pas de prise en charge par l'assurance maladie professionnelle (cotisation retraite différente)

Vote : accepté à l'unanimité

- **Suppression du poste de Renelle Ducourtioux à l'école...**

Départ en retraite de Renelle Ducourtioux : la personne qui la remplace doit obligatoirement avoir la fonction d'ATSEM, il faut donc créer le poste d'ATSEM (obligatoire)

Il faut donc supprimer le poste de Renelle (27,5h/sem) et le remplacer par un poste d'ATSEM équivalent.

1^{ère} étape : suppression du poste de Renelle

Vote : accepté à l'unanimité

- **...et remplacement par un poste d'ATSEM**

Création d'un poste d'ATSEM à temps partiel pour 27,5h/sem

Pour le moment le poste est contractuel, et si la personne (Catherine Berger) donne satisfaction à la fin de l'année scolaire elle sera titularisée et le temps de travail passera au-delà des 28h/semaine pour pouvoir être prise en charge par l'assurance maladie professionnelle.

Vote : accepté à l'unanimité

- **Création d'un poste de rédacteur chef**

Nathalie Cormel a réussi l'examen de rédacteur chef → proposition de faire passer son poste du statut de rédacteur territorial à celui de rédacteur chef (+102,15€/mois pour la commune, +44€ pour elle)

Vote : accepté à l'unanimité

- **Accessibilité commune**

Etude obligatoire à partir de 2015 → quid de l'accessibilité des différents services de la commune et aux bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite ?

Groupement de commande effectué par plusieurs communes de Riom Co (pilote par Mozac) pour avoir un diagnostic de la situation et voir ce qu'il y aura à faire

Vote : accepté à l'unanimité

- **Etude de l'aménagement du 1^{er} étage de l'école**

Mme Jacob, architecte, a rendu une proposition d'aménagement du 1^{er} étage de l'école.

Problème : ne correspondait pas tout à fait au besoin et très cher (300.000€ !)

Décision de lancer une nouvelle étude par un autre architecte (M. Ravel) – coût de l'étude 1.500€

Le cahier des charges sera établi par la commission des travaux (remarque : il faudra intégrer à la rédaction de ce CdC les associations qui utilisent cet étage)

Vote : accepté à l'unanimité

- **Nouveaux arrivants à l'EPFSMAF**

Ajout de communes des environs du Puy en Velay

Vote : accepté à l'unanimité

- **Question diverse #1 – vente de 2 immeubles**

2 immeubles vendus :

Immeuble Brandon

1 impasse du Cloître, vendu 103.50€ (au lieu des 130/140k€ initialement visés – il a fallu baisser le prix) à Laurent Huguet et Nathalie Muret

Maison Vigier

La vente sera finalisée le 30/12, achat par quelqu'un de St Etienne pour 105k€

- **Question diverse #2 – éclairage public**

Retour sur une réunion sur l'éclairage public organisée par commission développement durable: Josiane Druon

L'éclairage public a 2 sortes d'impacts :

Economique → représente environ 40% de la conso électrique d'une commune / 20% de la facture énergétique globale (au total, 1% de la conso électrique totale en France)

"Environnemental" → la notion de "pollution lumineuse" commence à être acceptée

Note juridique = il n'existe pas de "droit à l'éclairage", ce n'est pas un service public.

Le seul droit s'en rapprochant est celui à la sécurité (les statistiques montrent que le lien entre sécurité et éclairage est tout sauf évident).

Du coup, toute décision relative à l'éclairage public est à l'entière discrétion du maire.

Décision à prendre ce soir = décide-t-on de participer à la mouvance "réduction de la pollution lumineuse" (il est admis que l'impact économique est trop faible pour que ce soit une réelle motivation) en montrant l'exemple et en éteignant l'éclairage public pendant la nuit ?

Décision → OK à la quasi-unanimité sur le principe / faisabilité à étudier (quels horaires, quel coût, faisabilité technique, etc.)

L'installation de LED a été mentionnée, mais le SIEG n'est pas d'accord.

- **Question diverse #3 – travaux**

Rue des Palles : voirie terminée, éclairage public à finir (raccordements à prévoir + retard livraison lampadaires)

Rue des Chaneaux : travaux démarrent le 9/01

Source d'Or : démolition a démarré

- **Question diverse #4 – terrain adapté gens du voyage (AUV)**

Riom Co avait demandé à chaque commune de proposer une zone réservée aux gens du voyage.

Le terrain proposé par Marsat a été refusé par Riom Co (trop proche de la zone Natura 2000...ce qui va être un problème récurrent à Marsat !), la municipalité est censée en proposer un autre.

Ce qui impose 1- de trouver un autre terrain et 2- de modifier le PLU !

- **Question diverse #5 – nomination Sarah Chevalier**

Nommée adjointe administrative de 2^{ème} classe à mi-temps à partir du 1/01/2012

- **Question diverse #6 – projet de territoire**

Le projet de territoire continue, réunion du collège B le 18/01/2012

Grande manifestation prévue à l'Arlequin le samedi 17/03

- **Prochaines dates**

Prochain CM le 17/01/2012

Prochain Conseil Communautaire le 9/02/2012

Vœux du Maire le 6/01/2012 à 19h